

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 14 MAI 2014**

**Dans les locaux de la maison des associations
Espace Mendès France - Avenue François Mitterrand
36000 CHÂTEAUROUX**

I - ACCUEIL

Le Président J-Jacques BERENGUIER ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire à 18 heures 35 en remerciant les personnes présentes dans la salle, au nombre de 65. Cette AGE est importante car elle va sceller l'avenir de notre association pour 50 ans.

Il fait part de 112 pouvoirs accordés aux personnes présentes et constate que le quorum est largement atteint pour que la séance puisse se dérouler.

II - DEROULEMENT DE LA SEANCE

Cette assemblée est exclusivement consacrée à la rédaction du bail emphytéotique proposé par la Communauté d'Agglomération Castelroussine. Lors d'une réunion, qui s'est déroulée le 29 avril, dans les locaux de la CAC, nous avons proposé un contre projet allégé de ce bail (rédigé par André REIGNOUX, qui a été remis au notaire Mme C. DESMAISON, chargé de la mise au point définitive de ce document.

Le Président rappelle les articles 7 et 9 de notre règlement :

Extrait de l'article 7 - L'assemblée générale se prononce à la majorité des membres présents et représentés. Chaque membre ne peut détenir plus de 5 (cinq) pouvoirs, ceux-ci pouvant être transmis par voie électronique.

Extrait de l'article 9 - Les délibérations du conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires à l'objectif poursuivi par l'association, constitutions d'hypothèques sur les dits immeubles, baux excédant 9 (neuf) années, et emprunts, doivent être approuvées par l'assemblée générale.

Le Président effectue ensuite la lecture **de la délibération du Conseil d'Administration** du 19 mars 2014 autorisant le déroulement de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour.

"Le président procède à la lecture du bail emphytéotique administratif proposé par la CAC pour une durée de 50 ans et pour une redevance annuelle fixée à un euro (1 €).

Le contenu de ce document est très important (42 pages) et ne concerne pas seulement les deux bâtiments (001 et 002) objets du bail, mais la presque totalité du site de La Martinerie en matière de dépollution.

Il est demandé à chacun des membres du C.A. de bien vouloir en faire une lecture individuelle et de communiquer les corrections nécessaires à J-J Béranguier.

Nous devons rencontrer la direction de la CAC le 29 avril pour discuter des termes du bail et en faire une mise au point.

Conformément à l'article 7 des statuts de notre association, il est envisagé d'organiser une Assemblée Générale Extraordinaire afin de présenter le bail proposé par la CAC et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer.

En attendant cette AGE les membres du CA donnent tout pouvoir au Président ou son représentant pour :

- mener toutes les concertations et discussions nécessaires à la mise au point du document*
- signer tous les documents administratifs concernant ce bail."*

Après avoir présenté et commenté le bail et son évolution, et répondu aux nombreuses questions posées par les participants, le Président présente le texte de la délibération objet de cette Assemblée Générale Extraordinaire:

"Après avoir entendu les explication du président sur le contenu du projet de bail emphytéotique administratif, sa durée, le montant de la redevance annuelle et sur les évolutions en cours dans la rédaction de ce bail, les membres de l'Association des Amis du Centre de Mémoire de la Présence Militaire à La Martinerie et dans l'Indre, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à Châteauroux, le 14 mai 2014, approuve la délibération du conseil d'administration en date du 19 mars 2014 et autorise le Président de l'association, ou son représentant, à signer tous les documents afférents au futur bail de location des bâtiments 001 et 002 à La Martinerie."

Cette délibération est proposée à l'acceptation des **177** membres présents et représentés ce jour :

- elle est adoptée à l'unanimité par vote « à main levée ».

III - QUESTIONS DIVERSES AU COURS DE LA PRESENTATION DU BAIL – DEBAT

Au cours de la présentation le Président présente l'évolution du dossier et notamment toutes les démarches effectuées pour aboutir :

- à la reconnaissance d'Intérêt Général de notre association,
- à la réalisation d'un bail emphytéotique de location, pour une période de 50 ans, se substituant à une vente à l'euro symbolique proposée à l'origine par les services de la CAC,
- à la mise au point du bail emphytéotique,
- à la réalisation de travaux pris en charge par la collectivité (clôture, raccordement aux réseaux, amenée des fluides ...).

IV – INFORMATIONS

A L'ISSUE DE CETTE ASSEMBLEE GENERALE :

Le vice-président, Francis MORY, informe l'assemblée de la présence sur le site de La Martinerie de l'entreprise SOFEMA, opérant dans la rénovation et reconditionnement de véhicules militaires. Cette Société recherche des spécialistes en mécaniques, le président se charge de diffuser l'information en direct et via le site.

Le Président évoque la réalisation, par l'association, d'un dossier de présentation de notre projet de création du Centre de Mémoire de la Présence Militaire, destiné aux entreprises qui souhaiteraient s'associer à notre réalisation, ce document est, pour l'instant, à la disposition de tous via internet.

Il nous fait part également d'un projet de l'A/C ROHEE qui souhaite réunir une partie de sa promotion à Châteauroux les 24 et 25 mai 2014. Roland CLEON est chargé de prendre contact afin de l'aider dans le bon déroulement de cette initiative et notamment d'organiser une visite de La Martinerie.

Le Président souhaite que les bonnes relations avec la CAC et la ville de Châteauroux se prolongent avec la nouvelle municipalité.

Le repas champêtre de cette année est programmé pour le 7 septembre à la Cité de Jardins. C'est Martial CHAMBLANC qui prend en charge l'organisation de cette manifestation.

La séance est close vers 19 heures 30. Un vin d'honneur, offert par l'association, est organisé par les « bonnes volontés » habituelles.

Pour le président : André REIGNOUX secrétaire